RÉPONSES PRINT'STORY ÉPISODE 10

Mais au fait :

A qui s'adresser pour être sûr d'être bien conseillé et optimiser tous les paramètres par rapport à la législation ?

La législation est souvent difficile à appréhender par un Chef d'entreprise à l'écoute de ses clients, de son personnel, de son comptable... Un stockage papier peut être soumis à des dispositions réglementaires spécifiques qui impliqueraient, dans certains cas, que l'imprimerie devienne une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Une imprimerie qui se développerait au mépris des dispositions spécifiques s'imposant à elle, dans le cadre des ICPE, et pas seulement au niveau du stockage de papier, mais aussi au niveau de son activité principale, pourrait s'exposer à de graves sanctions administratives pouvant aller jusqu'à la suspension d'activité de l'installation par arrêté préfectoral.

L'UNIIC aurait conseillé utilement le père d'Antoine et l'aurait aidé à se repérer dans la jungle des textes réglementaires et des dispositions, des recommandations CNAM ou INRS.

Aujourd'hui Antoine doit savoir que lorsque l'on souhaite agrandir son installation, plusieurs questions doivent se poser :

- Dans quel environnement se trouve mon entreprise ? (milieu, urbain, ZI….)
- Quels sont mes objectifs ? Sous quels délais ?
- Quelle(s) réglementation(s) s'impose(nt) à mes objectifs en fonction de la situation géographique dans laquelle se trouve déjà mon entreprise ? Et au regard de la réglementation santé et sécurité de mes salariés ?
- Quelles priorités retenir quant à l'éco-conception de mes futurs bâtiments à rénover ?
    - Énergie positive ?
    - Isolation thermique/isolation phonique ?
    - Quels dispositifs pour réduire mes consommations d'énergie et d'eau ?
- Comment sécuriser mes bâtiments de l'intérieur et de l'extérieur ?
- Comment être préventeur de risques sur les lieux du travail ?.....

Comment penser un bâtiment HQE ?

Les éléments identifiés qui participent à l'amélioration de l'efficacité globale du site sont :
• La **conception et l'aménagement**, qui influencent la consommation d'énergie et le flux physique de production.
• Les **choix de construction et d'équipements connexes** à l'impression, qui permettent de maintenir l'environnement de production dans des conditions optimales- température, humidité, luminosité, poussière.
• Le **choix du site et de son orientation**, qui autorise l'utilisation d'énergies renouvelables (solaire, géothermie...).
• L'**optimisation des consommations**, dont la récupération des calories générées, des équipements connexes à l'impression (énergie, air, eau...).
• La c**onservation et la bonne gestion de la biodiversité** présente sur le site.

Un bâtiment durable permet de **réduire la consommation de ressources,** lors de ses phases de construction, de rénovation, d'extension, d'exploitation, de maintenance et de déconstruction.
Un bâtiment durable apporte de **nombreux autres avantages**: réduction des coûts d'exploitation, augmentation de la productivité, amélioration de la sécurité et du confort des collaborateurs, stabilité des conditions d'impression, maintien dans le temps de la valeur du capital...
Des **subventions publiques** bonifiées peuvent aussi être obtenues. Enfin, la qualité d'un site d'impression constitue une **vitrine de l'entreprise** susceptible d'influencer favorablement la perception qu'en ont les clients et les collaborateurs.

Pour vous aider vous pouvez télécharger le guide technique « Écoconception d'un site d'impression » publié par notre partenaire Idep.

Existe-t-il des aides pour ce type d'aménagements ?

L'UNIIC saura guider Antoine concernant les bonnes questions à se poser et au vu de ses réponses, le service HSE lui fournira toute information sur les textes réglementaires applicables et leurs conséquences sur l'organisation qu'il souhaitait mettre en place. Le service HSE l'orientera ensuite sur **les aides possibles** soit en matière d'économie d'énergie, soit en matière de santé et sécurité au travail.

N'hésitez pas à demander l'aide du service HSE de l'UNIIC pour vous aider à monter votre dossier.

Réponses élaborées par Chantal RICHARDEAU, Responsable HSE à l'UNIIC
chantal.richardeau@uniic.org